



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 108038

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'évaluation du nombre des victimes civiles et militaires constatées sur place, par les organisations humanitaires internationales, depuis le début des émeutes en Libye. En effet, la justification des forces alliées en Libye a porté sur les risques de massacres à Benghazi par les soldats partisans de Monsieur Mouammar Kadhafi. Toutefois, ce conflit armé et les différentes interventions alliées finissent par occasionner de très nombreuses pertes civiles qui commencent par émouvoir plusieurs pays européens qui, en cette période du mois d'avril, rechignent à rester dans cette intervention aérienne européenne. Dès lors, si cette intervention reste justifiée dans la défense d'une partie du peuple libyen qui est opprimé par le régime de Kadhafi, il pourrait être utile de mieux connaître, et de manière régulière, le bilan des pertes civiles et militaires. Il lui demande donc de lui indiquer la position du Gouvernement français sur cette question des victimes civiles dans la guerre en Libye.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108038

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4661

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)